

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2018 A 20 H 15**

**sous la présidence de
M. Claude MUCKENSTURM, Maire**

Membres présents : Mme ERHOLD, MM. URBAN et BECK Adjoints, M. BURGER, M. Daniel MUCKENSTURM, Maire Délégué, Mmes FREIDIG et AMANN, M. MEYER Maire délégué, MM. EDER et KRAEHN, Mmes SCHMITT et STEPP, MM. LUX et ENGEL, Mmes PETER, LEININGER et BECKER, MM. INGWEILER et GABEL, Mmes MALLO et GRUNENWALD et M. VOGT

Absents excusés :

- M. KLEIN ;
- Mme ILTIS ;
- Mme KAUTZMANN

Absents excusés avec procuration :

- Mme CANOT donne procuration à M. le Maire

Nombre de Conseillers élus : 27

Nombre de Conseillers en fonction : 27

Nombre de Conseillers présents : 23

CALCUL DU QUORUM : $27 : 2 = 14$.

Le quorum est atteint avec 23 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal a été convoqué à la présente réunion le 7 février 2018.

Monsieur Claude URBAN, Adjoint au maire est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

01/2018 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2017 :

Copie intégrale du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2017 a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Aucune observation n'a été formulée, aussi le procès-verbal a-t-il été approuvé dans toute sa teneur à l'unanimité (moins 3 abstentions : Mme FREIDIG et MM. KRAEHN et ENGEL).

02/2018 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – PERISCOLAIRE C.C.P.N. - TARIF :

Une convention a été signée par le Maire en 2015 (délibération du 28.09.2015) concernant la location d'une salle d'une superficie de 136,25 m² (rez-de-chaussée) et d'un bureau (1^{er} étage) à l'Ecole élémentaire de la Breitmatt sise 10 rue d'Alsace à 67110 GUNDERSHOFFEN, concernant le périscolaire.

En 2015 il a été indiqué dans la convention que le montant de 3 000 €/annuel serait révisé par Conseil.

Considérant que le tarif est en deçà d'autres communes, M. le Maire propose d'augmenter à 3 500€/an le loyer de la CCPN concernant lesdits locaux.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,
Vu la délibération du 28/09/2015,
Vu la proposition de M. le Maire

DECIDE

D'AUGMENTER à 3 500 €/an le tarif de la location d'une salle d'une superficie de 136,25 m² (rez-de-chaussée) et d'un bureau (1^{er} étage) à l'Ecole élémentaire de la Breitmatt sise 10 rue d'Alsace à 67110 GUNDERSHOFFEN, concernant le périscolaire.

03/2018 – BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES DE L'EXERCICE 2017 :

Conformément à la loi du 8 février 1995, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune durant l'exercice budgétaire 2017.

Ce bilan est à annexer au compte administratif. Au cours de l'année 2017, il a été procédé aux acquisitions et cessions suivantes :

- Acquisitions :

<u>RIVERAINS</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>section</u>	<u>parcelle</u>	<u>Surface (ares)</u>	<u>Total</u>
KLEIN	Engelsfurth	36	222/11	7,39 ares pré	221,70 €

- **Cessions :**

<u>RIVERAINS</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>section</u>	<u>parcelle</u>	<u>Surface (ares)</u>	<u>Total</u>
MERCK Jean-Bernard	Rue des Peupliers	36	469	5,19	41 520,00 €

04/2018 – LISTE DES MARCHES PUBLICS PASSES AU COURS DE L'EXERCICE 2017 :**MARCHES DE TRAVAUX :***Marchés de 15 000 à 89 999,99 € HT*

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
Modernisation de l'installation électrique de l'Eglise de Griesbach	30.01.2017	SIMEC	67240 BISCHWILLER	14 647,75 €
Aménagement d'écluses double rue des peupliers	10.11.2017	Sotravest	67110 OBERBRONN	19 745,25 €
Salle polyvalente Lot 3 Terrassement	6.04.2017	Sotravest	67110 OBERBRONN	69 239,40 €
Salle polyvalente Lot 15 Assainissement	6.04.2017	Willem routes et TP	67110 REICHSHOFFEN	78 403,00 €
Salle polyvalente Lot 10 Isolation extérieure	6.04.2017	Isolations D. Palusci	67116 REICHSTETT	37 400,06 €
Salle polyvalente Lot 7 Menuiserie extérieure	18.09.2017	MEDER Rémy	67590 SCHWEIGOUSE SUR MODER	77 009,00 €
Salle polyvalente Lot 8 Serrurerie	1.12.2017	Métallerie Scheibel	67590 SCHWEIGOUSE SUR MODER	16 440,05 €
Salle polyvalente Lot 14 Sanitaire	4.12.2017	Ets Houlle	67590 SCHWEIGOUSE SUR MODER	49 260,00 €
Création d'une chaufferie à l'école élémentaire	4.09.2017	Schaeffer & Cie	57960 MEISENTHAL	28 975,20 €

Marchés de 90 000 à 5 185 999,99 € HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT (€)
Rénovation énergétique Ecole de la Breitmatt	7.06.2017	Crepi centre	67110 REICHSHOFFEN	174 206,00 €

Commune de Gundershoffen	
--------------------------	--

Salle polyvalente Lot 4 Gros œuvre	30.03.2017	Sotravest	67110 OBERBRONN	311 883,42 €
Salle polyvalente Lot 5 Charpente Bois	30.03.2017	CRI Gasser Fils	67110 REICHSHOFFEN	101 006,50 €
Salle polyvalente Lot 6 Etanchéité	26.09.2017	TBI	67110 REICHSHOFFEN	179 966,26 €
Salle polyvalente Lot 13 Chauffage/ventilation	03.11.2017	Schaeffer & Cie	57960 MEISENTHAL	334 795,00 €

MARCHES DE FOURNITURES :

Marchés de 15 000 à 89 999,99 € HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT (€)
Achat d'une tondeuse Kutoba	18.03.2017	Trendel	67590 SCHWEIGOUSE SUR MODER	22 770,73 €

CCAS :

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Lot	Montant HT (€)
Fourniture de 440 Colis Gourmands de Noël offerts aux personnes âgées	01/12/2016	SUPER U	67110 GUNDERSHOFFEN	Lot 1	8 488,82
Fourniture de 30 Colis Gourmands de Noël offerts aux personnes âgées en Maison de retraite	01/12/2016	SUPER U	67110 GUNDERSHOFFEN	Lot 2	601,31

05/2018 – DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVANT LE CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION NORD :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;

Séance du Conseil Municipal du 19 février 2018	4	
--	---	--

- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain
- Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

M. INGWEILER regrette que peu d'éléments concernent les associations.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Nord ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

DECIDE

- D'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
 - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
 - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante;
- De charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

06/2018 – CONVENTION DE REPARTITION DES PERSONNELS DU SIAEP SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE » A LA COMCOM SAUER-PECHELBRONN PUIS AU S.D.E.A. ALSACE-MOSELLE :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-1 et suivants, L. 5214-21, L. 5212-33, L. 5211-4-1, L. 1321-1 et suivants,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn , puis compétence directement transférée au SDEA alsace Moselle,

Vu la délibération du comité directeur du SIAEP du 17.11.2017 et du 22.12.2017 actant de la dissolution de plein droit de celui-ci consécutivement au transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la présentation par le Maire de la convention de répartition des personnels du SIAEP en application de la procédure afin de formaliser cette reprise, selon l'article 40 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend connaissance et approuve la convention de répartition des personnels du SIAEP (convention annexée à la présente),
- Autorise le maire à signer tout acte s'y rapportant.

07/2018 – DESIGNATION DE DELEGUES COMPLEMENTAIRES AU SDEA :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite d'une part, à la prise de compétence eau potable par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn et d'autre part, à la future dissolution du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Canton de Woerth, compétent en matière d'eau potable pour une partie de la Commune à savoir les hameaux de Schirlenhof, Ingelshof et Eberbach, il convient de désigner des représentants complémentaires siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-7 ;

VU les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 14 et 29 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire ;

APRÈS en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal DECIDE

- DE DESIGNER en application de l'Article 11 des Statuts du SDEA et par vote à bulletins secrets :

➤ Pour l'Eau Potable :

1) Mme ERHOLD Janine déléguée de la Commune de Gundershoffen au sein de la Commission Locale à créer sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Canton de Woerth et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par 24 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 abstention.

2) M. MEYER Georges délégué de la Commune de Gundershoffen au sein de la Commission Locale à créer sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Canton de Woerth et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par 24 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 abstention.

08/2018 – TABLEAU DES D.I.A. DE L'EXERCICE 2017 :

Exercice, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice

de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.

Information au Conseil Municipal conformément à la délégation de pouvoirs accordés au Maire en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°	Expéditeur	Nom vente	reçue le	Adresse terrain	Préemption ?	Envoi CCPN le
1	Me RITTER	BEHL / HAMMER	10/01/2017	54a rue du Sable	NON	11/01/2017
2	Me RITTER	BURIG / BERTRAND - WINLING	16/01/2017	Sect. 5 n°290/101 "Silz" - rue des Mines	NON	19/01/2017
3	Me FAESSEL	BRUHL / ENGEL	20/01/2017	Garage rue des Peupliers "Schanz"	NON	25/01/2017
4	Me RITTER	LORENTZ / BERTIN - GAUTRIN	23/01/2017	10 rue Principale - GRIESBACH	NON	25/01/2017
5	Me RITTER	DELTAMENAGEMENT / ATEs	27/01/2017	Lotissement les Mines sect 29 n°530/76	NON	31/01/2017
6	Me RITTER	WENDLING / FERREIRA RODRIGUES DA SILVA	13/02/2017	1 rue du Canard	NON	16/01/2017
7	Me JACQUIN ARBOGAST	JUNGLING/SONMEZ	13/02/2017	8 rue Principale	NON	23/01/2017
8	Me PRIOZET	GERING / MAILLARD	28/02/2017	10 rue des Perdrix	NON	02/03/2017
9	Me FAESSEL	FISCHBACH - DOS SANTOS MARTINS / WILLIGSECKER	05/04/2017	8 rue d'Ingelshof	NON	10/04/2017
10	Me RITTER	CONSORTS FORNECKER / SITZ	13/04/2017	1 rue d'Alsace	NON	20/04/2017
11	Me RITTER	CHRISTL / KOENIGUER	10/05/2017	8b rue de Gumbrechtshoffen	NON	12/05/2017
12	Me SERFATY	CONSORTS ROTHSTEIN / STEPHAN	24/05/2017	18 rue du Bosquet	NON	01/06/2017
13	Me RITTER	DELCAMP / FINCK FREY	30/05/2017	Lotissement les Mines sect 29 n°454	NON	01/06/2017
14	Me RITTER	CONSORT SPIESS / SCI MAJUJU	09/06/2017	16 rue de la Gare	NON	14/06/2017
15	Me RINGEISEN	GERST-MEHN / DIEMER	28/06/2017	17 rue des 4 vents	NON	03/07/2017
16	Me RITTER	HERITIERS BERNHARD / RECHT	19/07/2017	1 impasse Loehl	NON	25/07/2017
17	Me FAESSEL	KREBS / DUPONT	09/08/2017	85 Grand'rue	NON	11/08/2017
18	Me SCHEID	PETER / ROTH	10/08/2017	3 rue du Moulin	NON	11/08/2017
19	Me RITTER	HERITIERS ROHE / KUNTZMANN	17/08/2017	19 rue du Merle	NON	28/08/2017
20	Me PRIOZET	MATTER / MAISON FACM	24/08/2017	5A rue des 4 Vents	NON	28/08/2017
21	Me RITTER	MEGEL/HECK	30/08/2017	section 19 n°87/46 Ingelshof	NON	01/09/2017

Commune de Gundershoffen

22	Me RITTER	Héritiers ATZENHOFFER/BALDAUF	30/08/2017	In den Zehn Stuecken – Section 21 n°108 ; 109 ; 107 ; 264/88 ; 266/88 ; 90 ; 91 ; 94 ; 95.	NON	01/09/2017
23	Me RITTER	DELTAMENAGEMENT / RUHF	01/09/2017	Lotissement les Mines sect 29 n°515	NON	07/09/2017
24	Me RITTER	BONETTO / WEISSGERBER	06/09/2017	10 rue des Peupliers	NON	11/09/2017
25	Me PRIOZET	GRANDJEAN / SCHNEIDER	12/09/2017	10 rue des Peupliers	NON	12/09/2017
26	Me FAESSEL	ENGEL / METZ	26/09/2017	10 rue des Peupliers	NON	02/10/2017
27	Me CHANTERET FAGOT	WINDENBERGER / FEHR	02/10/2017	11 rue de la Fontaine - GRIESBACH	NON	10/10/2017
28	Me RODRIGUES	ES / SER	05/10/2017	VOIR LISTE PARCELLES (dans classeur)	NON	10/10/2017
29	Me RITTER	LEICHTNAM / RUSCH	05/10/2017	8 rue de la Gare	NON	10/10/2017
30	Me RITTER	BASTIAN / FENOGLIO	09/10/2017	2 rue des Saules - GRIESBACH	NON	12/10/2017
31	Me HENRY	CORBETHAU / JOST- WALTER	24/10/2017	EBERBACH - DORFMATTEN sect3 n°124	NON	31/10/2017
32	Me SCHAER- CAMISAN	SPEISSER-KOUAKAM / PFEIFFER-KRIEGER	24/10/2017	4 rue du Dr Schweitzer	NON	31/10/2017
33	TRANSPORT KREBS ET FILS	Cession parts sociales NIPPERT (sci peupliers)/TRANSPORT KREBS	30/10/2017	Hardt sect 35 n° 410/231	NON	03/11/2017
34	Me RITTER	DELTEMENAGEMENT / THAL-BIEROT	02/11/2017	Lotissement les Mines sect 29 n°541 - impasse du Haut Fourneau	NON	06/11/2017
35	Me RITTER	DELTEMENAGEMENT / WEBER	02/11/2017	Lotissement les Mines sect 29 n°552 - impasse du Haut Fourneau	NON	06/11/2017
36	Me RITTER	DELTEMENAGEMENT / BURR - KRAEHN	02/11/2017	Lotissement les Mines sect 29 n°538 - impasse du Haut Fourneau	NON	06/11/2017
37	Me RITTER	DELTEMENAGEMENT / ROTH	02/11/2017	Lotissement les Mines sect 29 n°555 - impasse du Haut Fourneau	NON	06/11/2017
38	Me RITTER	JENNEVE - STOLL / BRUGET	03/11/2017	KREIZIG - rue des 4 vents	NON	10/11/2017
39	Me RITTER	BILLMANN / ANDJELIC	10/11/2017	1 rue d'Uttenhoffen	NON	14/11/2017
40	Me RITTER	JENNEVE / WEHRMULLER	22/11/2017	20 Col de Neige	NON	30/11/2017
41	Me RITTER	DELTAMENAGEMENT / ULMER	07/12/2017	Lotissement les Mines - imp du Haut Fourneau sect 29 n°542/76	NON	08/12/2017
42	Me BERTHOL	WEISSGERBER-SANDEL / WACKER	12/12/2017	5 rue des Saules - GRIESBACH	NON	14/12/2017
43	Me RITTER	AKLAN-MAILLIER / ALLENBACH	19/12/2017	10 rue des Peupliers	NON	27/12/2017

Commune de Gundershoffen	
--------------------------	--

44	Me RITTER	DELTAMENAGEMENT / FORNECKER	21/12/2017	3 impasse des Fontes	NON	27/12/2017
45	Me RITTER	REYMANN / PFISTER	28/12/2017	94 Grand'rue	NON	05/01/2018

09/2018 – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation de la durée du temps de travail de deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe.

En effet, le temps de travail à consacrer au ménage a été augmenté. Il paraît donc normal de revoir la durée de travail.

Ces deux agents (dont un poste en cours de recrutement suite au départ à la retraite d'un agent) sont actuellement employés à 19,5/35^{ème}, le nouveau temps de travail proposé est de 21/35^{ème}, soit 1h30 de plus par semaine.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que d'après la loi n°2007-209 du 19 février 2007, lorsque la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'excède pas 10 % et n'implique pas la perte du bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraite des collectivités locales (28h00 par semaine), elle n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
DECIDE à l'unanimité (moins 1 abstention M. VOGT) d'accepter l'augmentation de la durée du temps de travail de deux (2) postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à savoir 21//35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2018.

10/2018 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS :

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 janvier 2018 adressé aux membres du Conseil Municipal, ne soulève pas d'observations de leur part.

11/2018 – COMMUNICATION ET DIVERS :

Les prochaines séances du Conseil municipal se tiendront les 12 mars 2018 et 9 avril 2018.

La séance est levée à 21h40.

Lu et approuvé

Séance du Conseil Municipal du 19 février 2018	10	
--	----	--

ORDRE DU JOUR :

- 01/2018 – Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 11 décembre 2017 ;
- 02/2018 – Convention de mise à disposition de locaux – Périscolaire C.C.P.N. – Tarif ;
- 03/2018 – Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2017 ;
- 04/2018 – Liste des marchés publics passés au cours de l'exercice 2017 ;
- 05/2018 – Délibération du conseil municipal approuvant le Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Nord ;
- 06/2018 – Convention de répartition des personnels du SIAEP suite au transfert de la compétence « eau potable » à la ComCom Sauer-Pechelbronn puis au S.D.E.A. Alsace-Moselle ;
- 07/2018 – Désignation de délégués complémentaires au SDEA ;
- 08/2018 – Tableau des D.I.A. de l'exercice 2017 ;
- 09/2018 – Personnel Communal : Modification du temps de travail ;
- 10/2018 - Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-Les-bains ;
- 11/2018 – Communication et Divers.

**FEUILLET DE CLOTURE
Du 19 Février 2018**

<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>
Claude MUCKENSTURM	Maire	
Janine ERHOLD	Adjointe	
Claude URBAN	Adjoint	
Daniel BECK	Adjoint	
Jacques BURGER	Conseiller	
Daniel MUCKENSTURM	Maire-Délégué	
Claudine FREIDIG	Conseillère	
Michel KLEIN	Conseiller	
Jacqueline AMANN	Conseillère	
Georges MEYER	Maire-Délégué	
Francis EDER	Conseiller	
Hubert KRAEHN	Conseiller	
Brigitte ILTIS	Conseillère	
Corine SCHMITT	Conseillère	
Véronique STEPP	Conseillère	
Jacky LUX	Conseiller	
Anne-Catherine KAUTZMANN	Conseillère	
Christophe ENGEL	Conseiller	
Nathalie PETER	Conseillère	
Sylvia LEININGER	Conseillère	
Anne-Laure CANOT	Conseillère	
Anne BECKER	Conseillère	
Dany INGWEILER	Conseiller	
Lionel GABEL	Conseiller	
Caroline MALLO	Conseillère	
Stéphanie GRUNENWALD	Conseillère	
Victor VOGT	Conseiller	